# URBEIS BULLETIN COMMUNAL 2012



## Le mot du Maire

2012, Année de changement... Au niveau national, ils sont importants puisqu'avec l'élection d'une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale et celle d'un nouveau Président de la République, beaucoup voulaient croire à des lendemains meilleurs. Au lieu de cela, force est de constater que l'on s'enfonce dans une crise qui touche de plus en plus de monde, et les prévisions pour 2013 laissent peu de place à une amélioration de la situation. C'est dans ce contexte très difficile financièrement pour toutes les collectivités que nous avons réalisé nos différents investissements. Pour la première fois, nous avons eu recours à l'emprunt pour les financer. Les aides promises rentrent au compte-goutte et devant les difficultés rencontrées par les collectivités partenaires, certaines ne seront versées que l'année prochaine. De plus, pour 2013 les dotations de l'Etat sont gelées au niveau de celles versées en 2012 et seront en baisse l'année suivante. Autre recette de la commune, la forêt communale où après deux années de hausse des prix du bois, ceux-ci sont d'ores et déjà en baisse de dix à quinze pour cent pour les contrats de début d'année négociés avec les scieurs. Nous devrons donc préparer le dernier budget de notre mandat de manière encore plus rigoureuse que les années précédentes.

Mais avant, je veux faire un point sur les investissements réalisés cette année. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations les concernant. A l'exception des travaux concernant les abords du presbytère, tous les investissements prévus ont été réalisés ou sont encore en cours d'achèvement. Une nouveauté également, la création du site internet de la commune. Vous pouvez y accéder en tapant <a href="www.urbeis.fr">www.urbeis.fr</a> dans la barre d'adresse de votre navigateur internet. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Son but est principalement d'améliorer votre information sur la vie de la commune.

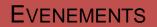
Suite au sondage que nous avions effectué l'année dernière et après plusieurs réunions avec les personnes qui y avaient répondu, une nouvelle association « Traditions Loisirs et Découvertes Urbeis » a été créée. Comme je l'ai dit plusieurs fois lors des différentes réunions, la commune lui apportera son soutien afin de lui permettre de développer les actions favorisant les rencontres et animations au sein de notre village. Je lui souhaite un franc succès et j'espère que chacun d'entre nous pourra trouver une activité à laquelle participer.

Pour terminer, un grand merci à celles et ceux qui s'investissent dans la vie communale. Aux parents d'élèves qui se sont chargés pendant les vacances de la réfection de la bibliothèque de l'école, aux personnes qui se joignent à nous lors de l'opération « Osterputz », et également aux personnes qui d'année en année, participent à la rédaction et à la réalisation de ce bulletin municipal. Je vous souhaite à toutes et à tous une Bonne et Heureuse Année 2013.

Remy ANTOINE-GRANDJEAN

#### **SOMMAIRE**

Sommaire		Page 3
Evénements		Page 4
	Fête des ainés	Page 4
	Osterputz	Page 4
	Association T.L.D.U.	Page 5
	Création du site internet de la commune	Page 6
Investissements		Page 7
	Chaufferie bois des bâtiments communaux	Page 7
	Sécurisation voierie	Page 12
	Investissement en forêt communale	Page 13
Forêt communale		Page 15
	Interventions de la SAVA	Page 17
Vie communale		Page 18
	Ecole d'Urbeis	Page 18
	Etat-civil	Page 19
	Déneigement	Page 20
	Promenade en pleine nature	Page 20
Histoire		Page 22
	URBEIS, un village route (lieux de passage)	Page 22
	Les loups sont de retours	Page 25
Divers		Page 27
	Décharge – Réhabilitation	Page 27
	Communiqué de presse (Conseil général)	Page 29
	Bois et forêt	Page 31
	Formation « guide jardin naturel »	Page 32
	Entraide – Vestiaire solidaire	Page 34
	Prévention des cambriolages	Page 34
	Déjection canines	Page 35
	Autorisation de sortie du territoire	Page 35



#### Fête des aînés :

Cette année, nous avons eu le bonheur de vous accueillir le 16 décembre après le Noël de Lalaye. Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation et nous vous en remercions très sincèrement. Aucun des nouveaux invités n'a fait défaut et nous étions quarante sept à nous retrouver autour d'un excellent repas que nous avait préparé le restaurant Le Médiéval, dans la salle des fêtes décorée pour l'occasion par les conseillers municipaux. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'an prochain.



#### Osterputz:

Comme l'année précédente, c'est nombreux que vous êtes venus participer à cette traditionnelle opération de nettoyage de notre village. En effet, nous étions environ trente personnes de tous âges devant l'ancienne CMDP ce samedi 14 avril à 14 heures. Petits avec leurs parents, adultes et retraités ont retroussé leurs manches avec beaucoup d'efficacité. Vu le nombre de participants, plusieurs équipes ont pu être constituées. Trois d'entre elles ont sillonné les bas-côtés de la route et des ruisseaux afin de ramasser les déchets moins nombreux que par le passé. Pendant ce temps, les parents et les enfants se sont attaqués au nettoyage de la cour et du préau à côté de l'école. Une autre équipe est allée nettoyer de fond en comble la maison du mineur avant sa réouverture au public. D'autres ont procédé à la plantation des dahlias le long du mur du presbytère. Enfin, un dernier groupe a récupéré les couvertines de l'ancien mur du presbytère et débarrassé tout ce qui devait être enlevé autour de ce bâtiment avant le début des travaux de rénovation. Pour finir, le même groupe est allé nettoyer la cour d'école.

L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé dans la salle des fêtes de la mairie afin de partager le verre de l'amitié.

#### Association Traditions Loisirs et Découverte Urbeis (T.L.D.U.)

#### Le mot du Président

Le 23 Novembre 2012, s'est créée, dans notre commune d'Urbeis, une association nommée :

T.L.C U. (Traditions Loisirs et Découverte Urbeis).

Le but de cette association est de favoriser les rencontres intergénérationnelles et d'organiser des animations et manifestations diverses.

L'existence de cette association se justifie par le seul fait qu'une forte demande de création d'activités a été souhaitée par beaucoup de personnes de la commune.

Aidez-nous à votre tour en devenant Membre de l'association.

Les Responsables dirigeants sont impliqués personnellement et bénévolement pour la pérennité de cette nouvelle association.

Merci à eux qui nous entourent ainsi qu'à la commune pour son soutien.

Des couronnes de l'Avent ont été confectionnées par les nouveaux adhérents lors du premier atelier de la section LOISIRS.

D'autres manifestations sont actuellement à l'étude.

Notre engagement à tous est de faire vivre cette association.

Nous agissons dans l'intérêt de tous.

Je vous souhaite une bonne année 2013. Qu'elle vous apporte à tous beaucoup de réussite.

Le Président :

Patrick BABINOT

#### **CONTACTS**

	Association: TRADITION LOISIRS & DECOUVERTES - URBEIS					
	Liste des Membres du Comité Directeur					
	Fonction	Nom et prénoms	Téléphone	Adresse mail		
Вι	Président	BABINOT Patrick	03 88 57 04 99	babinot.patrck@orange.fr		
Bureau	Secrétaire	HUFFSCHMITT Jacques	03 88 57 61 54	Jacques.huffschmitt@aliceadsl.fr		
au	Trésorier	EBERHART Jean-Pierre	03 90 57 51 32	eberhart.jeanpierre@sfr.fr		
Se	Loisirs	HUFFSCHMITT Agnès	03 88 57 61 54	Jacques.huffschmitt@aliceadsl.fr		
Section	Sports	ANCEL Guillaume	03 88 57 22 04	guix.ancel@wanadoo.fr		
on	Culture	GERARDIN Jean-Marie	03 88 57 02 11	jm.gerardin@wanadoo.fr		
	Assesseur 4	SCHWETTERLE Michele		michele.jean.yves@gmail.fr		

#### Création du site internet de la commune :

Le Conseil Municipal s'est plusieurs fois posé la question de savoir comment améliorer l'information des habitants de la commune. Parmi les propositions, celle de la création d'un site internet pour la commune était prédominante. Et pour des raisons de coûts ou de connaissances en informatique, sa création ne voyait pas le jour. On souhaitait créer un site simple, qui soit facilement mis à jour par les conseillers ou le personnel communal, le tout à un prix abordable pour la commune. La solution que nous avons retenue a été trouvée dans la revue de l'Association des Maires Ruraux. En effet, l'association a mis en place un site internet qui permet aux communes rurales de créer leur propre site sans connaissances particulières. Cela pour la somme de 180 € par an.

La première démarche a été de réserver le nom de domaine du site. Vous pouvez y accéder à l'adresse www.urbeis.fr. Une fois notre adhésion validée, plusieurs d'entre nous ont commencé à créer les différentes pages du site. Au début, cela a été un peu laborieux mais au fur et à mesure, ce site s'est construit et il nous restait à le faire valider avant de le mettre en ligne. C'est désormais chose faite et je vous invite à le consulter. Il s'agit là d'une base de départ et nous restons à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration. Bien entendu, nous continuerons à vous informer comme nous le faisions jusqu'à présent. L'affichage et le bulletin communal continueront d'exister. Ce site est un moyen supplémentaire de vous informer et pour les internautes, la possibilité au travers de quelques clics de découvrir notre village.



#### Investissements

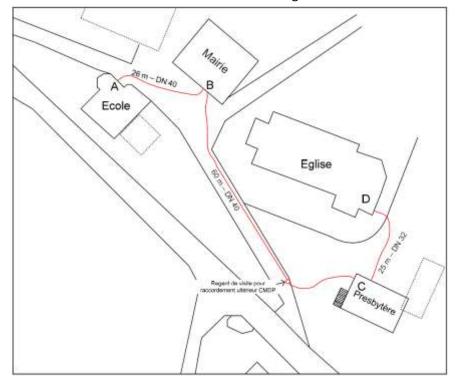
#### Chaufferie bois des bâtiments communaux :

Le projet représentant l'investissement financier le plus important qu'aura décidé le Conseil Municipal durant son mandat sera sans aucun doute, la réalisation d'une chaufferie au bois pour l'ensemble des bâtiments communaux. Ce projet avait déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité par le Conseil Municipal précédent, mais n'avait pas abouti. Avec l'augmentation du prix du fuel, nous avons décidé de réactualiser l'étude en 2011. Pour réduire la taille et le montant financier du projet, nous nous sommes limités au chauffage des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal a validé l'étude et après un premier retour sur les aides financières auxquelles la commune pouvait prétendre, a décidé de réaliser le projet en 2012.

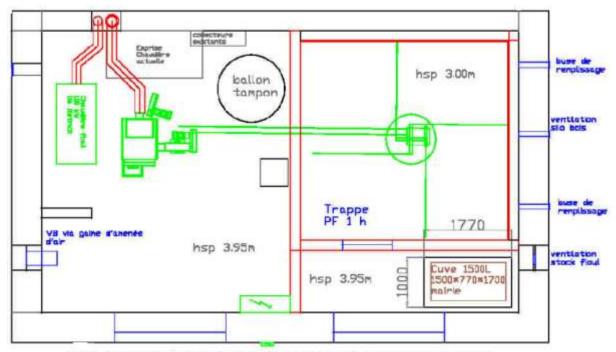
La société Gest'énergie qui a réalisé l'étude de faisabilité a également été retenue comme maitre d'œuvre du projet, après appel d'offre. S'en est suivie une période de discussions entre le bureau d'études et la commune afin de définir précisément l'installation que nous souhaitions. Type et puissance de chaudière, nature des combustibles, implantation et volume du silo, modes de fonctionnement et de contrôle, modifications sur les installations existantes, tout a été défini afin de réaliser le dossier d'appel d'offre. En parallèle, sur des estimatifs de coûts donnés par le bureau d'études, une première consultation des banques a été réalisée afin d'avoir une approche sur des emprunts pour le financement. L'avant-projet définitif estimait le montant des travaux à 194.268,00 €TTC hors options.

#### Les options retenues étaient :

- le crépissage total du sous-sol de l'école,
- la supervision de l'installation par un serveur web intégré qui via internet, permet un accès aux réglages et commandes de l'installation,
- la pose dans le chemin d'accès au presbytère d'un regard de branchement pour le raccordement éventuel de l'ancienne agence du Crédit Mutuel.



Implantation du réseau de chaleur souterrain



Implantation prévue des différents équipements dans le sous-sol de l'école.

Un deuxième appel d'offre constitué de deux lots a été lancé :

- Lot 1 concernant les travaux de maçonnerie pour le crépissage du local, la réalisation du silo et la pose du réseau de chaleur
- Lot 2 englobant toute la partie chaufferie et sous-stations. La société Andlauer de Rosheim qui a répondu sur les deux lots a été retenue. L'hiver relativement clément a permis de réaliser rapidement les travaux de pose du réseau de chaleur. L'installation de la chaufferie a été effectuée durant les congés scolaires.





Livraison et pose du réseau de chaleur

.La trop faible section des conduits de fumée existants a nécessité leur remplacement par des tuyaux inox isolés.



Vue de l'intérieur de la chaufferie avec au fond les deux chaudières. A droite, la chaudière bois d'une puissance de 80 kW et à gauche, la chaudière fuel de 100 kW. Au premier plan à gauche, le ballon tampon d'une capacité de 2.000 litres.



La puissance de la chaudière bois étant calculée pour couvrir 80% des besoins, la chaudière fuel vient en appoint en cas de forte demande, ou en remplacement de celle-ci en cas de panne.

Première livraison de douze tonnes de granulés

Mise en service par le technicien de KWB de la chaudière bois





Allumage de la chaudière bois de marque KWB pouvant fonctionner avec des granulés bois ou de la plaquette forestière. Pour la première année, nous avons choisi l'option granulés dont la consommation est estimée à 25 tonnes par an.



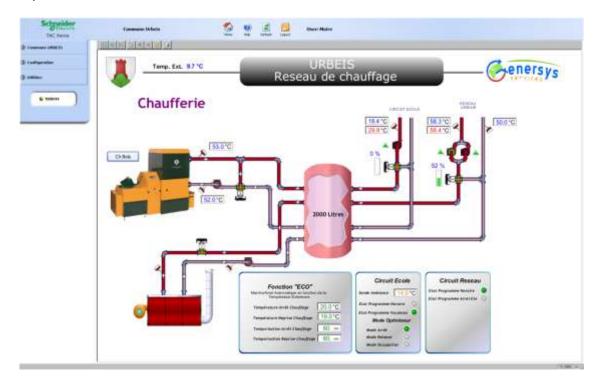
Vue de la sous-station implantée dans la cave de la mairie. Quatre circuits différents alimentent séparément, les deux logements, la mairie et la salle des fêtes. L'ensemble est installé à l'emplacement de l'ancienne chaudière fuel.



Un serveur web connecté à internet permet à partir d'un ordinateur à distance :

- de superviser le fonctionnement de la chaufferie,
- de mettre en marche ou d'arrêter la chaudière
- de régler les températures des bâtiments communaux.

En cas de défaut sur un des équipements, un message est envoyé par courrier électronique vers les adresses de messagerie configurées permettant, par exemple de récupérer l'information sur un Smartphone.



Le coût total des travaux incluant, les honoraires de maîtrise d'œuvre et ceux de l'organisme de contrôle chargé de valider les techniques mises en œuvre s'élèvent 211.500 €. Pour financer l'opération, la commune a contracté deux emprunts, un premier à taux fixe de 90.000 € remboursable sur dix ans, et un second de 110.000 € sur deux ans. Ce dernier sera remboursé dès encaissement des subventions et du fond de compensation de la TVA.

Pour cette opération, la Commune a bénéficié des aides du Conseil Régional, du Conseil Général et d'une aide du député Alain Ferry. Le montant total des aides représente 60% du montant hors taxe des travaux subventionnables.

#### Sécurisation voirie :

Cette année, les travaux de voirie étaient consacrés au marquage au sol de la rue Principale. Une ligne continue, destinée à délimiter une bande piétonne, a été posée à partir du bas du village jusqu'à la rue des Champs d'Yvrée. Des passages piétons ainsi que le marquage du plateau au centre du village complètent la signalisation. Les mauvaises conditions climatiques ont fait l'objet d'un report à l'année prochaine, du marquage des sigles piétons. Cette opération est financée en totalité par la commune sans aucune subvention.

Des personnes, nous ont fait part de la faible largeur de la bande piétonne à certains endroits du village. Cela s'explique par le fait que nous devons respecter une largeur minimale pour la partie destinée à la circulation. Nous avons également bien conscience que cette bande piétonne n'est pas la panacée en terme de sécurité. Nous avons étudié avec le centre technique du Conseil Général de Villé les différentes possibilités que l'on pouvait mettre en œuvre. Nous avons rapidement éliminé la solution de trottoirs pour cause de coûts trop élevés. Une autre solution consistant à poser en complément de la bande piétonne des potelets aurait empêché les véhicules de la chevaucher. Néanmoins, il s'avérait difficile, en période hivernale, pour les services du Conseil Général de la déneiger sans projeter la neige sur la partie réservée aux piétons. Le déneigement de la bande piétonne étant à la charge de la commune et ne disposant pas des moyens nécessaires pour assurer cette opération, nous avons opté pour la solution de la bande piétonne accompagnée de passages piétons.



#### Investissements en forêt communale :

Cette année, la deuxième tranche de travaux d'investissement lancée l'an dernier a été réalisée. Une piste forestière a été ouverte à partir du parking servant de dépôt de terre au début de la petite route menant au Climont (RD156). Elle rejoint celle qui démarre au-dessus du banc Napoléon au début de la montée du col d'Urbeis. Cette piste a été façonnée par la société Thirion de Thanvillé et sera utilisée pour sortir les bois de la parcelle 16.





A noter que depuis la création de cette piste, les dépôts de matériaux sur le parking sont strictement interdits quelle qu'en soit leur nature. L'accès en est condamné par une barrière métallique.

Pour être complet, le programme voté l'an dernier comprenait également la réalisation de deux pistes dans le massif du Mont, et d'une piste dans le massif de Plaine-Dessus. Les deux premières partent de la nouvelle route forestière réalisée l'an dernier, derrière le chalet de chasse. Elles serviront à exploiter ce massif (parcelles forestières 11 et 12) dont l'accès était impossible pour les engins forestiers.





La troisième piste se situe dans le massif au-dessus du chemin partant de Plaine-dessus pour rejoindre la route des crêtes, trois cents mètres environ avant le col d'Urbeis. Elle desservira les parcelles 21 et 22. Sur les deux années, le montant des investissements s'élève à 20.500 €, avec un taux de subvention de 40%.





#### Achats de forêts :

La commune a acquis deux parcelles forestières auprès d'un propriétaire souhaitant s'en séparer. La première d'une surface de 14,30 ares située à Archingoutte, et la seconde de 87,94 ares à la Goutte du Moulin. Le montant de la transaction s'élève à 2.500 €.

Actuellement, une autre transaction concernant des parcelles forestières portant sur une surface de près de quatre hectares est en cours. Nous attendons l'accord du propriétaire.

#### LA FORET COMMUNALE

La filière bois, dans son ensemble, a été touchée par un ralentissement de l'activité des secteurs industriels tels que le bâtiment, la pâte à papier, la sidérurgie ...

La demande soutenue en bois, qui a caractérisé les années 2010 et 2011, s'est essoufflée courant 2012 avec, au deuxième semestre, une baisse des volumes vendus en contrat pour la charpente résineuse et une demande devenue quasi nulle pour la palette de hêtre. Seuls la palette et l'emballage résineux bénéficient d'une demande constante. Parallèlement, les prix de vente ont connu une baisse d'environ 10 à 15% depuis le début de l'année.

#### 1°/ Les coupes de bois

Le total des bois vendus au 31/12/12, toutes essences et qualités confondues, s'élève à 1.841 m<sup>3</sup> pour une recette brute de 100.095 € HT.

Vu la topographie de la forêt, la majorité des bois à été exploitée avec bûcherons et débardeurs (Entreprise Uhlrich) soit 1.322 m³. Une seule coupe pour un volume de 289 m³ située sur la partie sommitale du Mont, a pu être mécanisée (Entreprise Epple).

Le coût moyen, exploitation complète et honoraires ONF, s'élève à 28,60 €/m³.

#### 1.1°/ Le bois d'œuvre

Qualité /destination	Volume	Recette brute HT	Prix unitaire HT/m <sup>3</sup>
Sciage érable/frêne	22 m <sup>3</sup>	1.273 €	58€
Charpente sapin /épicéa	702 m <sup>3</sup>	55.604 €	79 €
Charpente douglas/pin	34 m <sup>3</sup>	2.772 €	82€
Palette sapin/épicéa/douglas/pin	210 m <sup>3</sup>	10.087 €	48 €
Palette hêtre	145 m <sup>3</sup>	6.772 €	47 €
Total	1 113m³	76.508 €	69€

#### 1.2°/ Le bois d'industrie résineux

Qualité / destination	Volume	Recette brute HT	Prix unitaire HT/m <sup>3</sup>
TMP (papier)	82 m <sup>3</sup>	3.304 €	40€
Trituration, panneau	33 m <sup>3</sup>	997 €	30€
Total	115 m <sup>3</sup>	4.301 €	37 €

#### 1.3°/ Le bois de chauffage bord de chemin

- -23 lots de grumes de hêtre, chêne et feuillus divers, pour un volume total de 328 m³, ont apporté une recette brute de 13 486 € HT, soit 41 €/m³.
- 70 stères de hêtre façonnés, ont été vendus à l'amiable à 44€ HT/st.
- 9 stères de hêtre façonnés, ont été délivrés à des veuves de bûcherons à 22€ HT/st.

#### 1.4°/ Le bois de chauffage à façonner sur coupe

Tout au long de l'année, des habitants d'Urbeis et des villages environnants ont façonné 328 stères de déchets de coupes. Ces bois, répartis en 18 lots, ont été cédés à l'amiable pour une recette nette de 2.516 € HT (7,67€/st).

#### 2°/ Les travaux

#### 2.1°/ Les travaux sylvicoles

Les ouvriers forestiers de l'ONF ont réalisé l'ensemble des travaux sylvicoles et de maintenance pour un coût total de 13.920 €.

En mars, 400 épicéas et 400 mélèzes ont été plantés, en complément à la régénération naturelle dans les parcelles 17 et 18 « petite route du Climont ».

Début mai, un nettoiement avec annelation a été réalisé sur deux hectares dans la parcelle 21 (Revers de Faîte) favorisant les belles tiges d'avenir de sapins, d'épicéas et de hêtres.

Au courant de l'été, il a fallu dégager de la végétation concurrente (fougère) six hectares de jeunes plantations.

Après le passage d'un broyeur sur chenilles (entreprise KRETZ pour 705 €), 600 douglas ont été plantés en parcelle 17 dans une trouée provoquée par des scolytes en 2003/2004 et 400 douglas en parcelle 26 dans une trouée de la tempête de 1999 (Col d'Urbeis).

Pour protéger ces jeunes plants des frottis du chevreuil, un répulsif (fegol) a été badigeonné sur la tige des douglas et deux tuteurs ont été posés de part et d'autre des mélèzes.

Fin novembre, une partie du périmètre et du parcellaire de la forêt communale a été ouverte sur 4 km avec croissants et tronçonneuses (Aviats et Revers de Faîte).

#### 2.2°/ Les travaux d'infrastructure

L'entretien courant de l'ensemble des chemins forestiers a été assuré, tout au long de l'année, par notre ouvrier communal, Gilbert FINANCE.

L'entreprise HAAS a procédé à un reprofilage ponctuel et à un curage de fossés sur les RF du Bilstein, de la Goutte-Henri, des Aviats et du Schnarupt pour 1.242 €.

L'entreprise BRAND a réalisé un empierrement ponctuel sur la RF de Aviats pour 319 €.

L'entreprise SCHILLINGER a élagué mécaniquement 3 km de chemins pour 495 €.

lo froté

Comme chaque année, la SAVA (Société d'Aménagement Végétal d'Alsace) a effectué des travaux d'intérêt général, pour le compte de la Commune. Une équipe de 4 à 6 personnes a procédé à l'entretien des espaces verts et du petit mobilier d'accueil (panneau d'information et bancs), au débroussaillage de sentiers et de chemins touristiques (accès au Bilstein, chemin du gravier, sentier du patrimoine...).





L'équipe de la SAVA en action dans le sentier du patrimoine et le sentier après remise en état.

Après l'abattage et le débardage des bois de la forêt communale dans le massif du Remchis, le sentier du patrimoine a été ponctuellement reprofilé à la pioche.

#### **VIE COMMUNALE**



La pêche à la ligne n'est pas la même que la pêche à la mouche. On lance une seule fois la canne à pêche. Après il faut regarder le flotteur et quand il commence à descendre et à partir il faut tirer doucement. Puis on peut relâcher le poisson.

#### La journée de l'eau

Le 16 octobre 2012, nous sommes allés à l'étang de pêche de Fouchy.

On a goûté de l'eau.

On a pêché à l'asticot. Joseph a pris en main les poissons : ils étaient gluants !

On a aussi essayé la pêche à la mouche.

Les pêcheurs avaient mis des jeunes poissons dans un aquarium. Sur le couvercle, ils avaient posé des têtes de poissons carnivores adultes. C'étaient des brochets!

On était très contents.

#### classe de maternelle CP

#### La pêche à la mouche

Il y a différentes mouches : il y en a qui ressemblent à des poissons, d'autres à des mouches. Il y en a des colorées, des grosses, des petites des grandes et de toutes sortes. Elles sont faites de plumes et sous ces plumes il y a un hameçon. Avec la canne à pêche nous faisons des allers-retours pour imiter une mouche qui se pose sur l'eau.



#### Une belle B.C.D!

A la rentrée, nous avons eu la surprise de trouver une bibliothèque entièrement rénovée. Les murs ont été repeints en orange, rouge, blanc cassé et les radiateurs en rose. Le parquet a été poncé et vitrifié pour qu'il brille.



Avant, nous avions une vieille B.C.D (Bibliothèque Centre Documentaire) alors que maintenant elle est agréable et lumineuse. On aime y passer du temps pour lire, écouter des histoires, présenter à nos copains les livres que nous avons préférés...

Un grand merci à Séverine, Nathalie, Gérard, Christophe, François, Mickaël... et les autres parents qui se sont donnés du mal pour réaliser les travaux. **Célia** 

# ETAT CIVIL





Léon SPIELES, né le 24 mai 2012 à Sélestat
Louis MAIER, né le 25 août 2012 à Sélestat
Louis-Alexander MARTIN né le 25 août 2012 à Sélestat
Lucas WIMMER, né le 22 novembre à Colmar



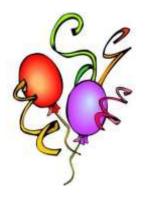
#### **MARIAGES:**

Le 5 mai 2012, Mr Damien COLLIN et Mme Barbara VANOVERFELD Le 7 juillet 2012, Mr Gérard LEHMANN et Mme Fabienne PAVOT



#### **DECES**:

Le 29 janvier 2012, Mme Denise GILGENMANN
Le 25 mars 2012, Mme Marie MASSENEZ
Le 7 novembre 2012, Mme Marie-Odile GAUNAND



#### **GRANDS ANNIVERSAIRES:**

**80 ans :** Mr FONCK Albert, né le 2 avril 1932

Mr ANCEL André, né le 11 mai 1932

**85 ans**: Mr GILGENMANN Charles, né le 13 mars 1927

Mme GIRARD Jeanne, née le 2 août 1927

#### **NOCES D'OR:**

Mr et Mme Philippe BARTH, le 12 mai 1962

#### **NOCES DE DIAMANT:**

Mr et Mme André ANCEL, le 25 octobre 1952

#### Déneigement

La période hivernale a démarré très tôt et les opérations de déneigement ont repris. Comme les années précédentes, nous avons décidé sauf cas exceptionnel de ne pas saler la voirie communale. Ceci pour deux raisons principales. D'une part la tonne de sel est facturée à 120,00 €. Une tonne ne suffit pas pour effectuer un passage, et il ne nous semble pas équitable de n'en mettre qu'à certains endroits. D'autre part, le sel fragilise fortement le revêtement que nous avons sur la voirie communale. Sur une voie revêtue d'enrobé (environ 10 cm d'épaisseur) l'impact est bien moins important que sur une voie réalisée avec un revêtement de type bi-couche.

Par contre nous faisons gravillonner les rues dont la pente est importante afin d'augmenter l'adhérence des roues des véhicules. Pour pouvoir effectuer cette opération, il nous est indispensable de pouvoir accéder au dépôt de gravier qui se trouve à gauche de l'ancienne CMDP sur la place de l'abri bus. Aussi, nous vous demandons de ne pas stationner à cet endroit. Si le chauffeur du chasse-neige ne peut pas charger la benne de sablage, il ne peut qu'effectuer un déneigement qui sous certaines conditions peut rendre la voie encore plus glissante. Enfin, la première précaution à prendre pour les automobilistes est de bien équiper leur véhicule pour la période hivernale.

Merci d'avance pour votre compréhension.

#### Promenades en pleine nature

Il y a des moments auxquels on ne s'attend pas. Par exemple, lorsque l'on prend son vélo pour se rendre à son travail. Ces deux photos ont été prises par Joseph POIGNANT lorsqu'il montait vers la colonie de vacances « Jeunesse Heureuse » au Blanc Noyer. Ces deux renardeaux profitent des rayons de soleil du printemps avant de quitter le terrier où ils sont nés.





Beaucoup moins bucoliques, les photos suivantes montrent des situations que l'on rencontre hélas beaucoup plus fréquemment aux abords du village ou en bordure de chemin. Alors que les solutions d'élimination des déchets n'ont jamais été aussi performantes, certains continuent encore à se débarrasser des objets devenus inutiles en les jetant n'importe où. Ici, il s'agit du ruisseau à l'entrée de la Goutte du Moulin.





Evidemment, il ne nous est pas possible de savoir qui sont les auteurs de ces actes, et il très probable qu'il s'agisse de personnes de passage. Toutefois, si vous êtes témoins de tels agissements, essayez de relever l'immatriculation du véhicule et faites-le parvenir en mairie. Il y va du du bien-être de nous tous, du respect de la nature et des générations futures.



#### URBEIS, un village route (un lieu de passage)

Urbeis est un village-route. Les maisons s'égrènent pour la plupart le long de la voie qui mène au col. Le col, par définition est un lieu de passage. En l'occurrence, un lieu de passage d'autant plus important qu'il donne accès à la vallée de la haute Meurthe, un carrefour que le nom qu'il portait dans l'antiquité, celui de <u>juncturae</u>, c'est-à-dire « charnières », soulignait déjà l'intérêt. A Saint-Dié, le voyageur qui vient de Lorraine, peut passer en Alsace soit par le col du Bonhomme, soit par le col de Saales, soit par le celui d'Urbeis précisément. Ce dernier est-il souvent choisi ? L'a-t-il toujours été ? Il n'est peut-être pas inutile de se poser ces questions et d'essayer de leur trouver une réponse.

L'histoire du peuplement des Vosges, nous apprend que le col fut franchi et, dans les deux sens, dès le haut moyen-âge. Les premiers à pénétrer dans le massif semble bien avoir été ceux qui depuis le Vème siècle occupaient la plaine d'Alsace, les Alamans. Les spécialistes de l'étymologie sont à peu près tous d'accord pour rattacher le nom d'Urbeis au vieil allemand ; <u>urmaitzo</u>, coupe de bois, aurait donné Urmeiss, puis Urbeis. Au XVIème siècle encore, des habitants de notre village, portaient des noms germaniques tels que Ehrard, Schirmer, ou Sontag. Les immigrants germanophones s'étaient aventurés de l'autre côté du col; des noms de localités le donnent à penser, citons Robach(e), Hurbach(e), Wisembach, Spitzenberg.

A partir du XII<sup>eme</sup> siècle au plus tard, le mouvement de la population s'effectua d'Ouest en Est, déplaçant cette fois des francophones, ceux que les premiers occupants appelaient les « Welsches ». En 1396, une partie des habitants d'Urbeis étaient les sujets d'un certain Kleinhans de Lutzel, Petit Jean de Lusse. Peu à peu, les germanophones furent assimilés par les francophones. En 1516, le curé de Fouchy, comme son prédécesseur et son successeur ensuite, devait venir soit du diocèse de Toul, soit de celui de Besançon, parce que ses ouailles ne parlaient que le Français. Urbeis était une annexe de la paroisse de Villé. En principe, le curé de Villé était tenu d'engager un vicaire sachant le français mais il faut croire que cette règle n'était pas toujours respectée. En 1665, c'était habituellement, le curé de Fouchy qui venait administrer les malades d'Urbeis.

Notons que des immigrants en provenance de pays germaniques s'établirent encore dans le Val de Villé et très probablement à Urbeis à la fin du moyen-âge. Les mines d'argent d'Urbeis furent exploitées par une main-d'œuvre spécialisée généralement originaire de Saxe. Des contrats du XVème siècle montrent que l'exploitation méthodique des forêts et des scieries fut assurée par des hommes venus de Forêt Noire. Mais tous furent assimilés rapidement par la majorité francophone. La limite entre les deux langues suivait probablement au début des temps modernes le tracé qui est le sien de nos jours. Remarquons toutefois que les autorités strasbourgeoises, lorsqu'elles envisageaient une expédition militaire en Lorraine, concentraient les miliciens dans le Val de Villé parce que ses habitants leurs serviraient de guide, étant donné qu' ils étaient bilingues.

Les mouvements de population sont lents et durent des décennies. Sur les routes, en général, les gens et les choses passent vite. Cette circulation là, les documents qui nous permettraient d'en connaître la fréquence et la nature sont très rares avant l'époque contemporaine. Nous savons cependant que par le col d'Urbeis passaient du bois pour les mines lorraines plus actives que les nôtres, du charbon dit de terre extrait à Lalaye et du vin. Que ce trafic ait été relativement important, plusieurs éléments incitent à le croire. Aurait-on bâti, à

la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, le Bilstein et son symétrique à l'Ouest, le Spitzenberg, si l'un et l'autre n'avaient eu d'autre fonction que de dominer quelques maisons ?

Un péage existait à Urbeis en 1689 et 1694 et sur chaque chariot, aller et retour, 4 sous étaient perçus et 4 deniers par cheval, bœuf ou vache. Aurait-on imposé aux communes des corvées et des contributions pour entretenir la Landstrasse, si celle-ci était restée déserte ?

Au XVIII<sup>eme</sup> siècle, les Ponts et Chaussées du Roi de France aménagèrent la « nouvelle chaussée » sûrement parce que le trafic n'y était pas négligeable. La patente versée par les voituriers de Fouchy, en 1733, était l'une des plus élevées du Val de Villé ; une partie notable de leurs activités devait les emmener vers le col d'Urbeis.

Hélas, sur les routes se déplaçaient aussi les gens de guerre. Kleinhans de Lutzel, cité plus haut, était venu annoncer aux habitants d'Urbeis que le duc de Lorraine ne leur ferait aucun mal ; cependant si ce prince se proposait de passer par chez eux, Kleinhans les préviendrait à l'avance afin qu'ils puissent mettre leurs biens à l'abri. Ce service n'était pas gratuit : il coûtait 500 litres de vin à payer tout de suite à Kleinhans. Cette intervention d'un seigneur, soucieux de préserver ses sujets d'un pillage, en dit long sur les misères causées par le passage des troupes. Les miliciens strasbourgeois, qui en 1477 assiégèrent le Bilstein, se comportèrentils mieux que ne l'auraient fait des soudards ? Ce n'est pas sûr. Ce qui ne fait pas de doute, c'est la conduite des Suédois pendant la guerre de Trente Ans. A la fin de cet interminable conflit le Val de Villé était exsangue, d'un bout à l'autre. Il fallut la paix et la bonne administration qui font du XVIII<sup>eme</sup> siècle le vrai « grand siècle » pour qu'une certaine prospérité fût rétablie.

Cette paix et la prospérité relative qui en découlait n'eurent pas que des conséquences positives. La population crût tellement que les hommes se trouvèrent à l'étroit. En 1720, il n'y avait pas 150 habitants à Urbeis ; ils étaient 250 en 1760 et 848 en 1851. La terre n'était pas assez généreuse pour nourrir autant de monde. L'indiscutable pauvreté des villages surpeuplés inquiéta les autorités. Le préfet West (1850 – 1855) estima que pour soulager ce « malheureux pays » il était urgent de corriger « le défaut de communication ». Il poursuivit l'effort entrepris dès 1846 pour mieux relier Urbeis à Villé. Faciliter les relations avec le département des Vosges lui semblait particulièrement urgent. Il activa donc le tronçon Villé – Provenchères. Une stèle érigée en 1854 rappelle cette réalisation. Le préfet West fit placer en 1853 des bancs reposoirs, en principe tous les 2 km ; il en subsiste deux entre Urbeis et le col.



Stèle située dans le virage « Napoléon »

L'annexion de l'Alsace à l'Allemagne en 1871 n'interrompit pas le trafic entre les Vosges et le Bas-Rhin; le poste de douane construit près de la sortie d'Urbeis en est la preuve. Les effets de l'essor économique qui transformait l'Europe au XIX<sup>eme</sup> siècle et au début du XX<sup>eme</sup> atteignirent aussi tout le Val de Villé. Les

communications se firent plus fréquentes. Un service de malle poste relia deux fois par jour Urbeis à Villé. Des usines construites à Villé et à Fouchy étaient rejointes quotidiennement par des ouvriers. Les tisserands à domicile cherchaient le fil à Villé et portaient le produit fini à Sainte-Marie. Mais tout cela se faisait pour l'essentiel à pied. Le chemin de fer n'allait que jusqu'à Villé. Il ne fut prolongé que pendant la guerre pour apporter au front, au-dessus de Lusse, ravitaillement et munitions — mais aussi transporter quelques civils admis à s'asseoir sur les wagons de marchandises.

Après 1918, il fut démonté malgré les protestations des industriels qui l'auraient volontiers utilisé pour le transport de leur main d'œuvre. Entre les deux guerres, l'usage de plus en plus large de l'automobile et de l'autocar imposa l'amélioration du réseau routier qui, tant qu'il était empierré seulement, devenait boueux en hiver et dégageait des nuages de poussière en été. Il fut donc goudronné en 1936 de Villé au col d'Urbeis. En 1922-23, le tablier en bois du pont à la sortie d'Urbeis vers Lubine fut remplacé par du béton armé. Le ramassage des ouvriers travaillant pour le groupe textile F.T.V. fut assuré à partir de 1928 en direction de Lubine, Colroy-la-Grande par un service d'autobus. L'année suivante déjà survint la crise qui ralentit les activités et forcément le trafic. Dix ans plus tard commençait la deuxième guerre. L'Alsace était coupée de la « vieille France ». Le mouvement le plus précieux était le travail clandestin de quelques passeurs qui, au péril de leur vie, permettaient à ceux qui étaient prisonniers ou menacés de le devenir, d'échapper à la Gestapo. Les libérateurs en novembre 44 pénétrèrent dans le Val de Villé par les cols de Steige et de Noirceux, pas par celui d'Urbeis.

La paix revenue, la prospérité génératrice d'échanges fut d'abord hésitante. Le textile fut mortellement atteint après 1956. L'émigration semblait devoir vider le village. En 1974, il ne comptait plus que 202 habitants. Les cars qui reliaient Saint-Dié à Villé deux fois par jour cessèrent leur navette dans les années 90. Ils ne servirent plus qu'au transport des écoliers et, bien sûr, ne franchirent plus le col. Mais l'automobile largement « démocratisée » permit aux Urbeisiens d'aller travailler assez loin de chez eux, de demeurer dans leurs maisons ou d'en construire. Le tourisme raviva le trafic les jours de fête et pendant les vacances. En semaine, les camions dont le nombre et la régularité des passages donnent en quelque sorte la mesure de notre vitalité économique traversent le village en très grand nombre - pour éviter le péage du tunnel de Sainte-Marie ? Urbeis est un village- route au sens le plus strict…et le plus bruyant.

On comptait en 2010, 760 passages par jour (tous véhicules confondus). Que ceux que le vacarme indispose pensent aux 3200 passages de Saales et, plus près, aux 1340 de Steige. Qu'ils n'oublient pas que le silence et le calme dans un village-route seraient peut-être des signes inquiétants de stagnation économique et, de ce fait, d'appauvrissement.

Francis RAPP

Les articles de la S.H.V.V. ont fourni beaucoup de renseignements

C'était, il y a bien longtemps... à une époque où les épaisses forêts de sapins et de hêtres des Vosges étaient hantées par les fauves farouches tels les lynx agiles, les ours puissants et les loups aux YEUX D'OR. Au plus profond de l'hiver, quand la bise cinglait les hauteurs glacées, bêtes et gens de ces terres désolées se

calfeutraient au fond de leur demeure, à l'écoute de la nuit...

Le maître de maison fermait à double tour la porte de l'écurie et de la grange, poussait les verrous de l'entrée principale avant de rejoindre ses amis et sa famille autour du poêle de faïence de la salle commune. C'était la veillée, calme et sereine. Les enfants jouaient au jeu de l'oie ou à la marelle, les hommes et les femmes évoquaient l'heureux temps de leur jeunesse. Pourtant, les Anciens savaient que cette quiétude ne pouvait durer. Ils ne se trompaient pas ! Tout à coup, au loin, au fond des bois, qui encerclaient les antiques maisons retentissait le hurlement lugubre et sinistre du grand loup gris, auquel répondait, plus loin encore, celui de la meute affamée... Ils avaient quitté leur repaire de la montagne. Ils étaient là, les maîtres de la forêt, les terribles carnivores des nuits d'antan...

Les enfants se serraient les uns contre les autres et écoutaient, effrayés et fascinés à la fois, les « histoires de loups » de François et de Johann, les chasseurs de ce hameau perdu dans l'immensité du HOCHFELD. La maîtresse de maison, quant à elle, s'efforçait de cacher son trouble et de rassurer les plus petits. Elle servait, de temps en temps, de délicieuses pâtisseries dont notre pays a le secret. Parmi elles..., je vous le donne en mille..., les « dents de loups » ou « Wolfszähne ».



Aujourd'hui, les loups traqués sans relâche par les hommes, ont disparu de nos contrées pour rejoindre, très loin d'ici, la vaste taïga sibérienne.

Les veillées se font, hélas, plus rares. Cependant dans nos fermes de montagne, en hiver, le soir venu quand le vent s'engouffre en chuintant sous le pas des portes, la maîtresse de maison aux YEUX D'OR offre toujours à ceux qu'elle aime les « dents de loups » ou « Wolfszähne » des assemblées d'autrefois.

Et maintenant, écoutez-moi bien! Il est temps de tirer le verrou et de vous glisser dans votre lit douillet... Entendez-vous ce cri étrange dans le lointain? Pourquoi le sang se glace-t-il dans vos veines? La lune

sanglante se lève derrière le Champ du Feu... Les grands loups gris sont de retour. Bientôt, ils descendront de la montagne...

Marc KUSSMAUL



#### Dents de loups - Wolfszähne

Ingrédients:
3 œufs
225 g de sucre
135 g de beurre
250 g de farine

1 paquet de sucre vanillé

Battre en mousse le sucre, les œufs et le sucre vanillé.

Dans un bol à part, travailler le beurre puis ajouter la masse (œufs et sucre) et tourner jusqu'à l'obtention d'un mélange blanchâtre. Ajoutez la farine tamisée. Beurrer la plaque à dents de loup et répartir des cuillerées à café de pâte.

Faire cuire à four moyen 180 à 200° pendant environ 10 à 15 minutes



#### REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE VAL DE VILLE

Située au niveau du carrefour de la RD 424 et de la RD 697 en direction de Neubois, l'ancienne décharge de Val de Villé fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation depuis le début du mois de septembre 2012.

Cette ancienne carrière d'argile fut le dépôt des ordures ménagères du SIVOM de Villé puis de Sélestat et environs de la fin des années 60 à 1979. Le volume des déchets accumulés durant cette période est estimé entre 75 000 et 90 000 m³ sur une surface de 1.5 ha. Suite à un inventaire des décharges brutes réalisé par le Conseil Général du Bas Rhin, le SMICTOM qui est devenu le propriétaire de ce site, a commandé une étude de diagnostic environnemental. Cette étude réalisée en 2008 a identifié un risque de contamination des eaux souterraines et des eaux du milieu récepteur Giessen depuis le site de la décharge.

La décision d'entreprendre des travaux visant à endiguer la pollution du milieu naturel a alors été prise. Suite au dépôt d'un dossier Loi sur l'eau, la Préfecture du Bas-Rhin a donné l'autorisation de démarrage des travaux suivant des préconisations environnementales précises.



Déplacement des déchets

Les principaux objectifs des travaux de réhabilitation sont les suivants :

- Limitation, voire suppression des impacts du massif des déchets sur les eaux superficielles migrant vers le Giessen via le ruisseau qui traverse l'ancienne décharge,
- Limitation de l'impact sur les eaux souterraines par réduction des infiltrations des eaux pluviales à travers les déchets,
- Suppression de la pollution visuelle que représentent les déchets apparents.

Afin de conjurer au mieux ces différents aspects, le SMICTOM a retenu l'imperméabilisation complète du massif des déchets avec limitation de l'emprise au sol du dôme de déchets. Ainsi, les travaux de réhabilitation se décomposent en plusieurs phases :

- Excavation des déchets de la zone humide avec utilisation pour reprofilage du dôme.
- Imperméabilisation du dôme par des couches successives de géotextiles, d'argile et de terre végétale.
- Aménagement du ruisseau avec isolement hydraulique du massif des déchets.
- Végétalisation de l'ensemble et entretien annuel pour éviter les repousses d'arbres.
- Suivi biannuel de la qualité des eaux.

#### Les travaux de réhabilitation en quelques chiffres :

Volume de déchets déplacés : 8000 m²

Volume d'argile mis en œuvre : 5500 m³

Volume de terre végétale : 12 000 m²

Surface de géotextile anticontaminant : 18 500 m²

Surface de de géocomposite de drainage : 15 500 m²

Coût des travaux : 380 000 € TTC subventionnés par l'ADEME, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.



Décharge en cours de réhabilitation



#### En 2013, nos déchèteries changent : !

Aujourd'hui en Alsace Centrale, plus de la moitié des déchets que nous produisons sont apportés en déchèterie. Avec 15 filières de récupération, nos déchèteries assurent 78% de valorisation des déchets. Elles sont donc désormais la première source de recyclage de nos déchets! Il devient nécessaire de mieux connaître le fonctionnement de ces sites et d'en réguler l'accès. C'est pourquoi en 2013, l'accès aux déchèteries sera réservé aux détenteurs d'une carte d'accès.

Avec 39.500 tonnes collectées et 362.000 visiteurs en 2011, les déchèteries sont le premier mode de collecte de déchets de notre territoire. La mise à disposition de cartes en 2013 doit nous permettre de connaître plus finement l'utilisation de ces sites par les usagers : fréquentation par jour, heure et période, nombre moyen de visites par an par type d'usager, etc. Ces informations nous permettront de redimensionner ces lieux de collecte afin de faire face aux nouvelles filières de valorisation qui se mettent progressivement en place et d'organiser le service pour assurer plus de fluidité de circulation et plus de sécurité sur les sites.

Une carte sera attribuée à chaque foyer. Les professionnels sont également concernés. Les usagers pourront faire la demande de carte dès fin janvier. Celle-ci leur sera envoyée à domicile à partir de juin. L'accès aux déchèteries sera réservé uniquement aux porteurs de carte à partir de septembre 2013.

Fin janvier 2013, un Journal du Tri expliquera en détail la mise en place de ce nouveau dispositif. Vous retrouverez également une information régulière dans votre bulletin communal. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site du SMICTOM <a href="www.smictom-alsacecentrale.fr">www.smictom-alsacecentrale.fr</a> ou à nous contacter au 0800 77 04 13.





Rester chez soi en toute sécurité et dans un environnement confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est possible, facile et très largement subventionné (généralement à 80 % !). Deux jeunes volontaires du Service Civique en mission pour aider les habitants dans leur démarche.

Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans votre logement ? Le Conseil Général du Bas-Rhin vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Avec la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie », le Conseil Général vous propose une visite à domicile, gratuite, de deux jeunes filles volontaires du Service Civique, sérieuses et motivées, Amandine et Sophie, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer. De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier des aides financières pour des travaux (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.). C'est le dispositif « Adapt'Logis 67 » permettant d'adapter votre logement à vos besoins et ainsi de garder votre indépendance et vous épanouir pleinement à votre domicile.

Il faut le faire avant que ne survienne l'accident qui oblige à quitter sa maison ou son appartement ! N'hésitez pas à prendre contact avec elles : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement Vous aurez l'occasion, enfin de les rencontrer sur des marchés, lors de réunions de clubs d'ainés, etc.

#### **Contacts**

Conseil Général du Bas-Rhin – Direction de l'habitat : <a href="logement@cg67.fr">logement@cg67.fr</a>
Les volontaires du Service Civique : Amandine STEINSOULTZ - 03.69.33.24.77
Sophie WACKENHEIM - 03.69.33.24.78

Un exemple d'adaptation du logement









#### Valorisation du patrimoine, amélioration du confort des logements

ou réduction de la facture de chauffage! Ne passez pas à côté, le Conseil Général peut peut-être vous aider.

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez valoriser votre patrimoine ou améliorer le confort énergétique de votre logement de plus de 15 ans ? Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet!

Rénov'Habitat 67 a pour objectif **d'accompagner financièrement et techniquement** les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation de leur logement. Les travaux visés par le PIG(\*) Rénov'Habitat 67 sont plus particulièrement les travaux qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975. D'autres travaux sont également financés par le PIG Rénov'Habitat.

Des **bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil Général** pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides mobilisables.

Un bureau d'études est présent sur votre territoire. Contactez- le par téléphone ou choisissez de le rencontrer lors des nombreuses permanences (planning des permanences sur <u>www.bas-rhin.fr</u> (rubrique: Habitat et Logement / Vous êtes propriétaires) :

#### Territoire du SCOT de Sélestat et du SCOT de la Région de Strasbourg hors CUS

URBAM Conseil Tel: 03.29.64.45.19. Mail: pig67@urbam.fr

(\*) PIG: Programme d'Intérêt Général

#### Communiqué de presse

Bois et Forêts 67 met un nouveau site internet à la disposition de ses adhérents et de l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas — Rhin. Afin de diffuser la sylviculture vers la majorité de ces propriétaires, une adresse devient donc incontournable depuis cet été :

### www.boisforets67.fr

Les forestiers pourront y trouver toutes les informations utiles.

Trois innovations majeures sont présentes sur ce nouveau site :

Une <u>bourse foncière électronique</u> destinée à faciliter les contacts entre les acheteurs et les vendeurs de forêts privées dans le Bas – Rhin avec près de 250 parcelles référencées.

Les actualités hebdomadaires de la forêt en Alsace

Des <u>forêts – écoles</u>, supports d'exercices pratiques pour les adhérents mais aussi les vitrines de notre savoir - faire

N'hésitez pas à nous rendre visite sur www.boisforets67.fr



#### Bois et Forêts 67

Groupement de sylviculteurs du Bas - Rhin

Maison de l'Agriculture

2, rue de Rome

67309 SCHILTIGHEIM Cedex

Tél. 03 88 19 17 92

Fax 03 88 62 42 73

Courriel: boisforets.67@wanadoo.fr



#### **Formation**

#### « Guide jardin naturel

#### en Alsace Centrale »

#### **Promotion 2013**

Les « Guides jardin naturel en Alsace Centrale » sont des habitants d'Alsace Centrale et membres de l'Association des Amis du Compostage et du Jardin en Centre Alsace (ACJCA). Ils pratiquent personnellement le jardinage au naturel et le compostage domestique en tant que jardiniers amateurs.

Pour les thématiques du jardin au naturel et du compostage, ces guides bénévoles sont des relais techniques auprès de leur famille, des habitants de leur quartier ou de leur commune voire auprès des élus et des autres acteurs de cette dernière. A travers l'ACJCA, ils participent à des manifestations et à des moments d'échanges ou proposent des visites de jardin en direction du grand public, sur le territoire d'Alsace Centrale. La promotion 2012 est composée de 15 Guides.

#### Comment devenir un Guide?

Membres de l'ACJCA, les futurs guides suivent une formation organisée par le SMICTOM d'Alsace Centrale. A l'issue de celle-ci, est remis à chaque participant un Certificat de Guide jardin naturel en Alsace Centrale valable un an.

Les années suivantes, les guides devront obligatoirement participer à des rencontres d'échanges, d'évaluation et de perfectionnement (½ à 1 journée par an) pour maintenir la validité de leur certificat. Ces rencontres seront co-animées par l'ACJCA et le SMICTOM. La remise des Certificats est faite une fois par an lors de l'Assemblée Générale de l'ACJCA.

#### La formation de janvier à mars 2013 Objectifs de la formation

A l'issue d'une formation composée de 4 séquences de 4 heures, le participant sera capable de :

- Connaître les principes généraux du jardin au naturel, à savoir:
  - Aménager le jardin où le choix des plantes est fonction du climat, de l'espace et de la nature du sol.
  - Favoriser l'activité biologique du sol pour bien nourrir les plantes sans beaucoup dépenser,
  - Adopter des techniques limitant la consommation d'eau,
  - Favoriser la biodiversité végétale et animale pour que le jardinier soit aidé au quotidien dans ses travaux,
  - Éviter l'emploi de pesticides afin de protéger le capital santé, la ressource en eau et l'environnement du jardinier.
- Développer ces principes dans son jardin,
- Guider, orienter et conseiller toute personne désireuse de pratiquer le jardin au naturel,
- Être une personne ressource pour les projets de sa commune en lien avec cette thématique.

#### Contenu des séquences\* de formation

Samedi 19 janvier 2013 « Le jardin, ce bon vivant! »

(8h30 - 12h30 en salle / Rdv au SMICTOM à Scherwiller / Accueil par le président de l'ACJCA)

Thèmes : Êtres vivants dans et sur le sol / cycles de vie / auxiliaires et prédateurs

Samedi 2 février 2013 « A chacun son jardin, à chacun son déchet! »

(8h30 - 12h30 sur le terrain / Rdv au SMICTOM à Scherwiller)

Thèmes: Gestion des déchets verts et compostage / balade- découverte de jardins

Samedi 16 février 2013 « Courges, pommes et compagnies !»

(8h30 -12h30 en salle / Rdv au SMICTOM à Scherwiller)

Thèmes: Potager / jardin d'agrément / verger

Samedi 2 mars 2013 « Le jardin, on en parle! »

(8h30 -12h30 sur le terrain et en salle / Rdv au SMICTOM à Scherwiller)

Thèmes: Balade-découverte de jardins / l'approche du public / outils de communication

(\*) En fonction des conditions météorologiques, l'ordre et le contenu des séquences peuvent changer.

#### Organisateur

Le SMICTOM est propriétaire de la dénomination « Guide jardin naturel en Alsace Centrale » et est seul à dispenser la formation et à délivrer les Certificats de Guide jardin naturel en Alsace Centrale. L'animation, les coûts de la formation et des rencontres les années suivantes sont à la charge du SMICTOM d'Alsace Centrale.

#### Pour en savoir plus sur la formation



#### **Pascal STRIEVI**

Animateur du Programme Local de Prévention des Déchets
Tel: 03 88 92 27 19 - 06 76 48 33 40
Standard – 03 90 56 41 73
pstrievi@smictom-alsacecentrale.fr
http://www.smictom-alsacecentrale.fr



#### Maurice GOETTELMANN Président de l'ACJCA

info.acjca@gmail.com

www.acjca.fr

# Bulletin d'inscription à la « Formation 2013 de Guide Jardin Naturel en Alsace Centrale » A renvoyer à :

- Maurice GOETTELMANN info.acjca@gmail.com
- Pascal STRIEVI SMICTOM d'Alsace Centrale 67750 SCHERWILLER ou pstrievi@smictom-alsacecentrale.fr

Nom - Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Email		

1/ Seuls les habitants du territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale peuvent participer à cette formation. 2/ Votre participation à cette formation implique votre adhésion à l'association des Amis du Compostage et du Jardin en Centre Alsace (ACJCA). Votre adhésion pourra se faire le 1<sup>er</sup> jour de la formation (cotisation annuelle de 5€.

_		
Fait à	١٥	/
raila	ie ie	/

#### L'entraide-Vestiaire Solidaire

L'entraide – Vestiaire Solidaire
(Anciennement vestiaire inter-paroissial)
6, promenade du Klosterwald
Au rez-de-chaussée de l'école primaire
67220 VILLE

(locaux mis gracieusement à notre disposition par la mairie de Villé)

Nous sommes un groupe de vingt bénévoles qui collectons depuis huit ans des vêtements pour enfants et adultes, jouets, chaussures, vaisselle, linge de maison etc...

#### Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> lundis de chaque mois de 15 à 18 heures.

Ces articles sont triés et destinés principalement aux habitants de la vallée. Vu l'importance des dons, nous venons également en aide à diverses associations régionales (Strasbourg, Colmar, Sélestat) telles que : -Terre des Hommes – Espoir – Flora Tristan – foyers de femmes seules ou avec enfants.

Nous sommes aussi en partenariat avec une association marocaine de solidarité (A.M.D.S) qui vient en aide aux populations pauvres de l'Atlas. Le vestiaire est ouvert à tous, vous y serez cordialement accueillis et tout un chacun pourra y trouver son bonheur. Parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à venir nous voir.

**Contacts:** André au 03 88 57 17 23

ou

Astrid au 03 88 57 39 66

#### Prévention des cambriolages

Suite à une recrudescence des cambriolages, la Gendarmerie édite un document qui énumère les bons réflexes à adopter :

En voici quelques-uns:

- Pensez à toujours conserver vos portes d'entrées, de garages, et fenêtres fermées, même la journée.
- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues.
- ➤ Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous (évitez chambres, armoires, tiroirs etc.)
- Evitez de laisser sacs à main, trousseaux de clés de voiture dans le couloir d'entrée.
- Protégez votre habitation (volets, grilles, barreaux et/ou système d'alarme...).
- En cas d'absence, sollicitez vos amis, parents, voisins, voire Gendarmerie (en cas d'absence prolongée (opération tranquillité vacances)). Faites lever le courrier.
- Détecter les cambrioleurs (présences suspectes/étrangères au quartier, relever les plaques d'immatriculation des véhicules, avisez immédiatement la Gendarmerie en faisant le 17.
- Si vous êtes victimes d'un cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17.

Documentation complémentaire : www.gendarmerie.intérieur.gouv.fr

#### **Déjections canines**



Comme chaque année, il n'est pas inutile de rappeler que posséder un animal de compagnie et tout spécialement un chien, engage les propriétaires à respecter un minimum de règles de savoir vivre.

En effet, on trouve de plus en plus de déjections sur la chaussée. Et si cela s'applique à l'ensemble du village, c'est encore plus vrai à proximité de l'école où les petits jouent, sautent, courent sans trop regarder où ils mettent les pieds. Alors si chacun y met du sien, tout le monde ne s'en portera que mieux.

Il n'est donc pas inutile de rappeler quelques règles de civisme et de respect :

**Ne laissez pas** vos animaux faire leurs besoins sur la voie publique. N'oubliez pas qu'elle est régulièrement empruntée par les enfants qui vont à l'école à pied.

Ne les laissez pas faire sur les propriétés d'autrui ce que vous ne voulez pas qu'ils fassent sur la vôtre.

Si malgré tout votre animal fait ses besoins sur la voie, ayez l'obligeance d'évacuer ses excréments.

#### Autorisation de sortie du territoire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, il ne sera plus délivré d'autorisation de sortie du territoire individuelle. De même sont supprimées les autorisations de sortie du territoire collectives délivrées par la préfecture et les sous-préfectures ainsi que les laissez-passer vers la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse.

Donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier, les mineurs non accompagnés par leurs parents ne pourront sortir du territoire français qu'avec une carte nationale d'identité ou un passeport. Dans le cas de voyages programmés, il vous faut déposer au plus vite une demande de carte nationale d'identité ou de passeport. Signalez ces départs lors de votre demande pour que celle-ci soit traitée au plus vite.

# URBEIS AUTREFOIS

